

Cahier des charges : Cahier de suivi

Coordonnées de l'établissement :

Nom : Cité Scolaire Pierre et Marie Curie - Section d'Enseignement Professionnel-
 Adresse postale : 145 Chemin du Haut de Bellieu 88300 Neufchâteau
 Adresse mail : ce.0881339@ac-nancy-metz.fr
 Tel : 03 – 29 – 95 – 21 – 21

Référent décrochage :

Nom – Prénom : BOUQUIN Valérie
 Fonction : Conseiller Principal d'Education
 Adresse mail : valerie.bouquin@ac-nancy-metz.fr
 Tel : 03 – 29 – 94 – 36 – 39

Public concerné (niveau / effectif)	Tous les élèves de la Section d'Enseignement Professionnel (160 élèves) mais principalement les élèves les plus fragiles et qui se laissent aller à des comportements puérls. Cet outil fonctionne bien chez les élèves les plus jeunes (3 ^{ème} Prépa Pro et élèves de seconde).
Objectifs de l'outil	Responsabiliser l'élève en l'aidant à atteindre trois ou quatre objectifs qu'il s'est lui-même fixé. Permettre à l'élève de se confronter à l'avis de ses professeurs et à rectifier lui-même son comportement en fonction des remarques faites. Permettre aux parents de suivre de façon journalière le comportement de leur enfant en classe.
Descriptif opérationnel de l'utilisation de l'outil	Le cahier de suivi est proposé à l'élève qui rencontre des problèmes de comportement en classe (dans tous les cours ou dans une seule matière) et qui n'arrive pas à se raisonner. Il est proposé à l'élève avec l'accord et la participation active de ses parents. Certains élèves le demandent de façon spontanée. L'élève définit trois ou quatre objectifs qu'il souhaite atteindre (objectifs très simples comme arrêter de bavarder en classe ; ne plus répondre à l'enseignant ; faire ses devoirs...). Il dépose le cahier tous les jours et ce à l'ensemble des professeurs, au début de chaque heure de cours. L'enseignant remplit le cahier en fonction de ce qu'il a observé du comportement de l'élève en classe et lui donne des conseils. 1 page : journée. L'élève et ses parents doivent signer le cahier de suivi tous les jours. Ce dernier doit être présenté au Conseiller Principal d'Education (CPE) plusieurs fois par semaine. Un bilan est effectué au bout d'un mois. S'il est satisfaisant, il est possible d'arrêter le cahier de suivi ou de le suspendre si l'élève se sent de poursuivre les efforts entrepris. Si les résultats ne sont pas satisfaisants, le cahier de suivi est maintenu avant d'envisager une autre solution.
Utilisateur de l'outil (nombre / qualité)	L'équipe pédagogique – CPE - Elève et parents d'élève.
Calendrier d'utilisation de l'outil (ponctuel/ période spécifique/ toute l'année)	Cet outil est utilisé tous les jours et est maintenu tant que l'élève en ressent le besoin et tant qu'il est efficace.
Utilisation nouvelle en 2016-2017 ?	Non La 1 ^{ère} année de mise en œuvre et constat, plus-value de l'utilisation : Mise en place en 2014 dans l'établissement mais depuis 2012 dans mes pratiques. Les élèves sous cahier de suivi font beaucoup de progrès quant à leur comportement et apaisent leurs relations avec l'école et ses acteurs. Beaucoup d'élèves demandent spontanément à être placé sous cahier de suivi admettant qu'ils ont besoin d'aide et de cadre pour évoluer.